

Octroi d'une procuration via le portail des actionnaires

Une fois que vous êtes inscrit, vous pouvez donner procuration au représentant indépendant, transmettre vos consignes au représentant indépendant, et commander la brochure de l'entreprise.

Vous pouvez par ailleurs choisir si vous souhaitez recevoir à l'avenir l'invitation à l'Assemblée générale et la communication relative à l'édition du rapport de gestion par voie électronique à l'adresse e-mail que vous avez enregistrée ou, comme par le passé, par la poste à votre adresse de correspondance. Vous pouvez renoncer à tout moment à l'envoi électronique. Si vous optez pour un envoi postal, les données d'enregistrement ci-dessous ne sont valables que pour l'Assemblée générale 2021. Nous vous enverrons d'autres données d'enregistrement pour la prochaine Assemblée générale.

Remarque importante

Si vous transmettez vos consignes au représentant indépendant à la fois par voie électronique via le portail des actionnaires que par écrit, seules les consignes électroniques seront prises en compte. Celles-ci peuvent être modifiées en tout temps jusqu'au **29 mars 2021 à 23 h 59 HEC**.

Enregistrement via Internet ou QR code



Appelez la page [gvote.ch](#). Saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe figurant ci-dessous et cliquez sur «Se connecter».

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Si vous vous inscrivez pour recevoir l'invitation par voie électronique, vos données d'enregistrement resteront valides. Veuillez conserver cette lettre pour inscription électronique et octroi d'une procuration via le portail des actionnaires en vue de la prochaine Assemblée générale.



Scannez le code QR avec l'appareil photo / le lecteur QR